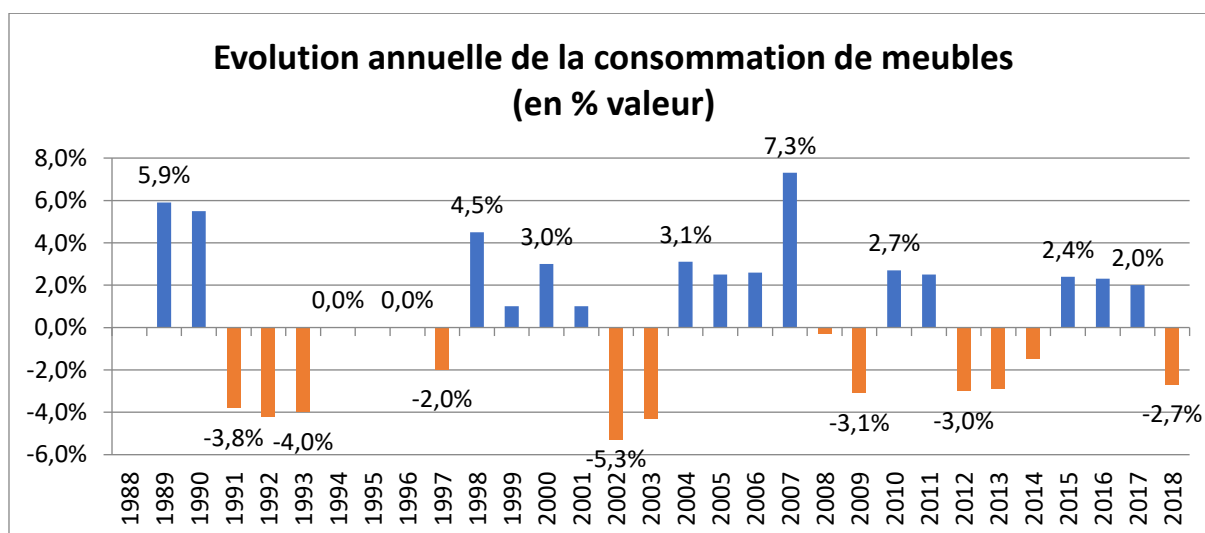


**SOUS EMBARGO JUSQU'AU 7 FEVRIER 10H**

**La filière ameublement appelle le gouvernement à autoriser un déblo­cage temporaire du Plan Épargne Logement pour l'achat de meubles neufs**

*Une mesure simple et efficace pour favoriser le pouvoir d'achat et relancer le marché de l'ameublement*

Le 7 février 2019 – La FNAEM (Fédération française du Négoce de l'Ameublement et de l'Équipement de la Maison) et l'Ameublement français, appellent le gouvernement à autoriser le déblo­cage temporaire et partiel du Plan Épargne Logement pour les ménages français souhaitant procéder à l'achat de meubles neufs. Cette mesure urgente permettrait de favoriser le pouvoir d'achat des Français et le marché de l'ameublement.



On observe un décrochage du marché français de l'ameublement en juillet 2018.

## **Aménager son intérieur : un désir contrarié par un faible pouvoir d'achat**

Cette mesure répond à une demande forte des ménages français en matière de financement de leurs projets d'ameublement. En effet, alors que les envies de rénovation de leur logement et d'achat de meubles font partie de leurs priorités pour l'année 2019, 61% d'entre eux, déclarent se heurter à la question du financement et du pouvoir d'achat<sup>1</sup>. Afin de renforcer le pouvoir d'achat et de répondre aux envies des français, les représentants de la filière appellent le gouvernement à autoriser la mise en place d'une mesure simple et efficace qui permettrait de soutenir le marché : **l'autorisation de débloquer le Plan Épargne Logement pour l'achat de meubles neufs, dans la limite de 10 000 euros et pour une durée de 24 mois.**

- **Les 5 raisons qui rendent cette mesure positive pour l'économie française**
  - 1) **Elle garantit le maintien des emplois en France** : distributeurs et fabricants français de meubles représentent actuellement plus de 115 000 emplois partiellement menacés par la fragilité du marché. Cette mesure pourrait créer et maintenir près de 5 000 emplois dans la filière meuble française.
  - 2) **Elle est positive pour les finances publiques** : en effet, l'État n'a pas besoin de verser la prime lors d'un déblocage partiel de PEL. De plus, les ventes de meubles induites par la mesure apportent des recettes fiscales supplémentaires, de TVA notamment.
  - 3) **Elle n'a aucune incidence négative sur l'investissement immobilier** : le PEL est de moins en moins utilisé pour financer un achat immobilier, et est aujourd'hui devenu un pur produit d'épargne. En 2017, 15,1 Millions de PEL représentent un encours de 275 mds €<sup>2</sup>.
  - 4) **Elle n'impactera pas le déficit extérieur de la France** : une majorité des achats de la distribution d'ameublement est réalisée auprès des fabricants français. Soutenir ponctuellement le marché français du meuble ne pourra avoir que des effets positifs sur les exportations françaises de meubles. Les effets positifs de la mesure envisagée pour les fabricants français seront d'autant plus importants que ces derniers sont en position de leaders peu contestés pour des familles complètes et importantes de produits.
  - 5) **Enfin, le périmètre de cette mesure est précisément défini et étroitement sécurisé** : le meuble demeure davantage un bien d'équipement durable que de consommation courante. Sa longue durée de vie, supérieure à celle de bien d'autres produits (15 ans en moyenne, 10 ans pour la literie, 23 ans pour la cuisine<sup>3</sup>), sa faible fréquence d'achat et sa valeur nominale élevée le rapprochent d'un investissement immobilier auquel il est souvent lié. Leur financement par recours à une fraction infime de l'épargne longue des PEL se trouve donc pleinement justifié.

---

<sup>1</sup> Etude CSA pour Cofidis, janvier 2019

<sup>2</sup> Source banque de France

<sup>3</sup> Source enquête consommateurs IPEA 2010

**Pour tous les résultats 2018 de la filière meuble, voir le communiqué de presse « La filière ameublement publie ses résultats pour 2018 ».**

#### **A propos de la FNAEM**

La Fédération française du négoce de l'ameublement et de l'équipement de la maison est depuis 2002 l'unique organisation professionnelle représentant au niveau national la branche du négoce de l'ameublement et de l'équipement de la Maison.

Elle rassemble aujourd'hui près de 3700 points de vente, dont les parts du marché national de l'ameublement sont estimées à 80%.

La FNAEM réunit tous les types de distribution : les principales enseignes et groupements de magasins spécialisés dans l'ameublement et l'équipement de la maison, opérant au niveau national ainsi qu'une large majorité de négociants affiliés ou indépendants, regroupés au sein d'une vingtaine de Chambres régionales.

L'ensemble des informations concernant la FNAEM et ses activités est disponible à l'adresse suivante : [www.fnaem.fr](http://www.fnaem.fr)

#### **A propos de l'Ameublement français**

L'Ameublement français est une organisation professionnelle qui rassemble 350 entreprises françaises de la fabrication d'ameublement et de l'aménagement des espaces de vie. Accélérateur de son industrie, l'Ameublement français facilite la conquête de ses adhérents vers les marchés nationaux et internationaux, encourage l'innovation et les savoir-faire afin de s'adapter aux enjeux de demain.

L'Ameublement français met à leur disposition des ressources et initie des actions collectives favorisant le partage avec tous les acteurs de la chaîne de valeur, de l'objet au projet. Convaincu de la force du collectif, l'Ameublement français est un acteur engagé sur les scènes politiques, économiques, et sociales pour faire rayonner l'excellence industrielle et l'art de vivre à la française.

Pour en savoir plus : [www.ameublement.com](http://www.ameublement.com)

**Contact presse : Image Sept**  
Sylvie Delassus – 06 26 54 33 18  
[conferenceameublement@image7.fr](mailto:conferenceameublement@image7.fr)